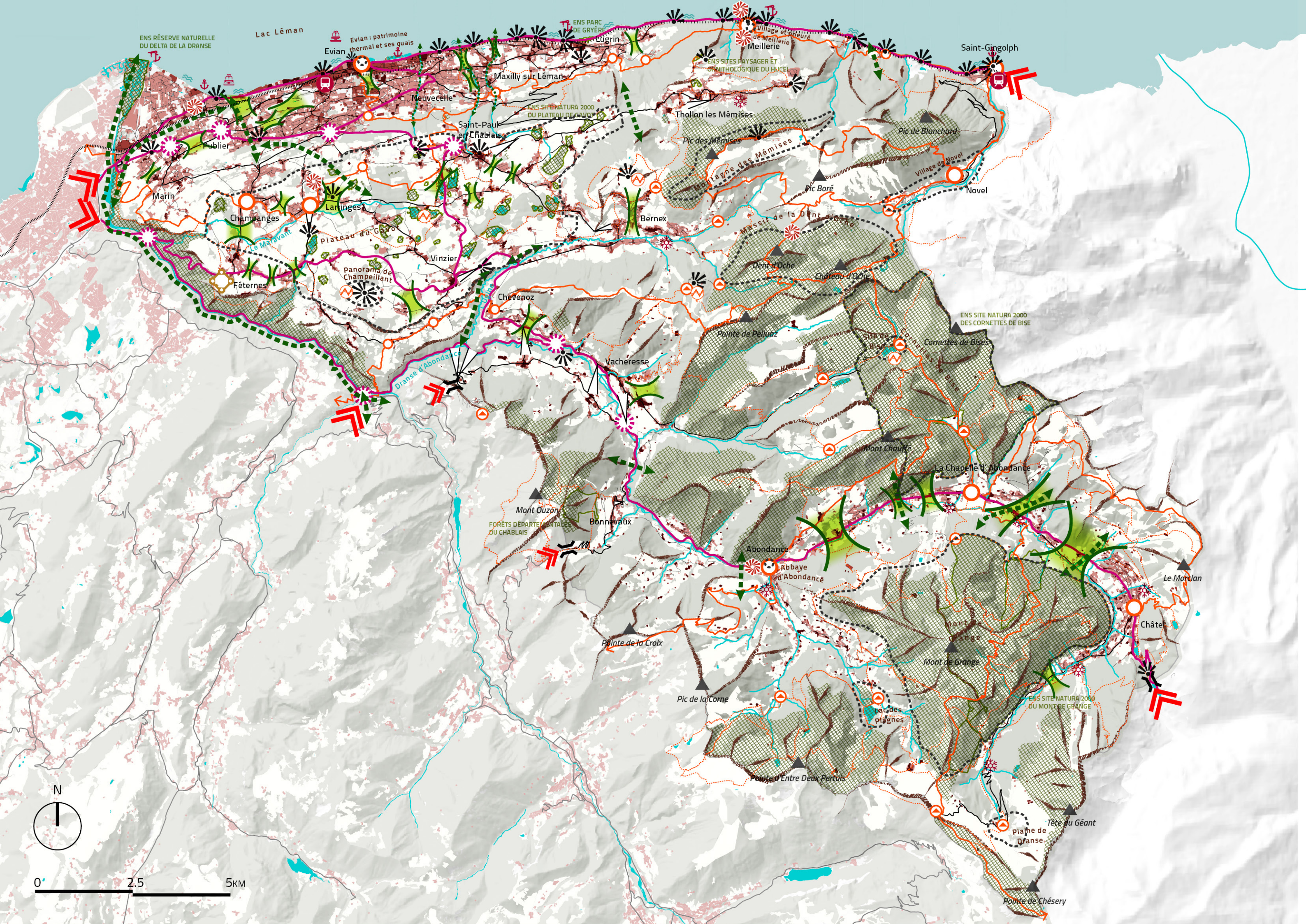




Fiche communale **EVIAN-LES-BAINS**

DÉCEMBRE 2022



ENS RÉSERVE NATURELLE
DU DELTA DE LA DRANSE

Lac Léman

Evian

Evian : patrimoine
thermal et ses quais

ENS PARC
DE GRÛYÈRE

Eugrin

Maxilly sur Léman

Neuvecelle

Saint-Paul
en Chablais

ENS SITE NATURA 2000
DU PLATEAU DE GÉRO

Thollon les Mémises

Pic des Mémises

Plaine des Mémises

Pic de Blanchard

Saint-Gingolph

Novel

Marin

Champanges

Laringes

plateau du Géro

Vinzier

Panorama de
Champeillant

Féternes

Châtenoz

Bernex

Pic des Mémises

Massif de la Dent

Dent d'Oche

Château d'Oche

ENS SITE NATURA 2000
DES CORNETTES DE BISE

Pointe de Pelluaz

Site de
Blas

Cornettes de Bises

Mont Chauve

La Chapelle d'Abondance

Mont Ouzon

FORÊTS DÉPARTEMENTALES
DU CHABLAIS

Bonnevaux

Abondance

Abbaye
d'Abondance

Pointe de la Croix

Pic de la Corne

Mont de Grange

Mont de Grange

Mont de Grange

Mont de Grange

Mont de Grange

Mont de Grange

Mont de Grange

Mont de Grange

Mont de Grange

Mont de Grange

Mont de Grange

Mont de Grange

Mont de Grange

Mont de Grange

Mont de Grange

Le Mordan

Châtel

Tête du Géant

plaine de
Dranse

Pointe de Chésery



0 2.5 5KM

GESTION DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS

-  Emblème paysager
-  Point de vue remarquable majeur
-  Ligne de crête majeure (front paysager)
-  Corridor écologique (SCOT/corridor urbain)
-  Réservoir de biodiversité (Natura 2000, RNN, ZNIEFF I)
-  Espace Naturel Sensible
-  Cours d'eau, lac et zones humides
-  Continuum forestier (feuillus/conifères)
-  Espace agricole
-  Enveloppe urbaine à densifier en priorité dans le respect du patrimoine
-  Bâti ancien (ant. 1960 / ant. 1860) secteur de vigilance particulière
-  Coupure verte
-  Perception silhouette villageoise depuis un axe routier

ACCUEIL ET MOBILITÉ

-  Domaine skiable - Front de neige ou remontée mécanique
-  Activité lacustre (plage principale)
-  Port (plaisance / activités)
-  Itinéraire de randonnée majeur (GR5, GRP, PDIPR)
-  Interface urbaine avec les circuits de randonnées (centre et bourg / hameau)
-  Départ principal de randonnée
-  Géosite (Géoparc du Chablais)
-  Principaux itinéraires d'accès au territoire à mettre en valeur
-  Carrefour stratégique
-  Gare en fonctionnement
-  Voie ferrée (tronçon en fonctionnement et tronçon à réactiver)
-  Col routier
-  Entrée de territoire
-  Site Patrimonial Remarquable
-  Site classé ou inscrit

Préserver et valoriser les grands paysages naturels emblématiques

- > Inventorier et caractériser les ensembles ou éléments de paysage
- > Préserver et valoriser les cônes de vue en direction de ces ensembles ou éléments de paysage
- > Préserver et valoriser les espaces écologiquement sensibles
- > Maintenir les paysages ouverts et lutter contre l'enrichissement

Valoriser la gestion de l'espace agricole et forestier, socle du paysage

- > Préserver et valoriser les pratiques et formes agricoles traditionnelles
- > Préserver les figures « caractéristiques » et les modes de faire-valoir agricoles
- > Sensibiliser les principaux acteurs du territoire rural
- > Protéger les terres agricoles et accompagner une diversification des pratiques
- > Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole
- > Valoriser les productions agricoles locales et promouvoir leurs spécificités
- > Intégrer les nouveaux bâtiments de production agricole
- > Intégrer la notion de biodiversité dans la gestion forestière
- > Développer et diversifier la filière bois (diversification des productions)

Améliorer la qualité des franges urbaines et accompagner la mutation du territoire

- > Favoriser des espaces agricoles de transition entre tissu urbain et grandes espaces agricoles
- > Limiter le développement linéaire en entrée de ville
- > Adapter le développement urbain en fonction du type de villes/villages
- > Accompagner la mutation/densification dans les secteurs les plus denses par la trame éco-paysagère
- > Conserver le caractère rural
- > Conserver la structure en villages-hameaux
- > Valoriser les centres bourgs et hameaux historiques par la qualité du traitement de leurs espaces publics et de leurs abords
- > Amorcer une dynamique de requalification des quartiers pavillonnaires existants

Veiller à la qualité des constructions et leurs abords (implantation – orientation – limite) et intégrer les nouvelles constructions au contexte urbain et paysager

- > Assurer une qualité paysagère et urbaine aux nouveaux secteurs d'habitat
- > Assurer une qualité architecturale aux nouveaux secteurs bâtis
- > Amorcer la requalification des zones d'activités existantes

Adapter le territoire aux enjeux de demain (transition énergétique, ZAN...)

- > Intégrer les paysages de la transition énergétique
- > Valoriser la Trame Verte et Bleue et lutter contre la fragmentation du territoire et la perte de biodiversité

Développer un accueil touristique fondé sur la qualité du cadre de vie et le patrimoine

- > Améliorer l'intégration paysagère des installations touristiques existantes et à venir
- > Valoriser les ensembles et sites paysagers emblématiques à l'échelle du PAH
- > Poursuivre la mise en valeur des sites remarquables et des parcours de découverte

Améliorer et valoriser les axes de déplacement et modes de découverte du territoire

- > Préserver, valoriser le vocabulaire patrimonial lié aux routes
- > Développer une approche paysagère dans l'aménagement des routes et promouvoir certains itinéraires de découverte verte
- > Valoriser les itinéraires de découverte du territoire
- > Mettre en place des itinéraires de découverte thématiques du territoire PAH
- > Valoriser les modes de découverte liés aux anciennes voies ferrées
- > Préserver et valoriser les points de vue depuis ces axes de déplacement
- > Développer un maillage de déplacement doux en lien avec les centres vill(ag)es

Améliorer et valoriser les infrastructures (zones d'activités, routes, voie ferrée...) du territoire

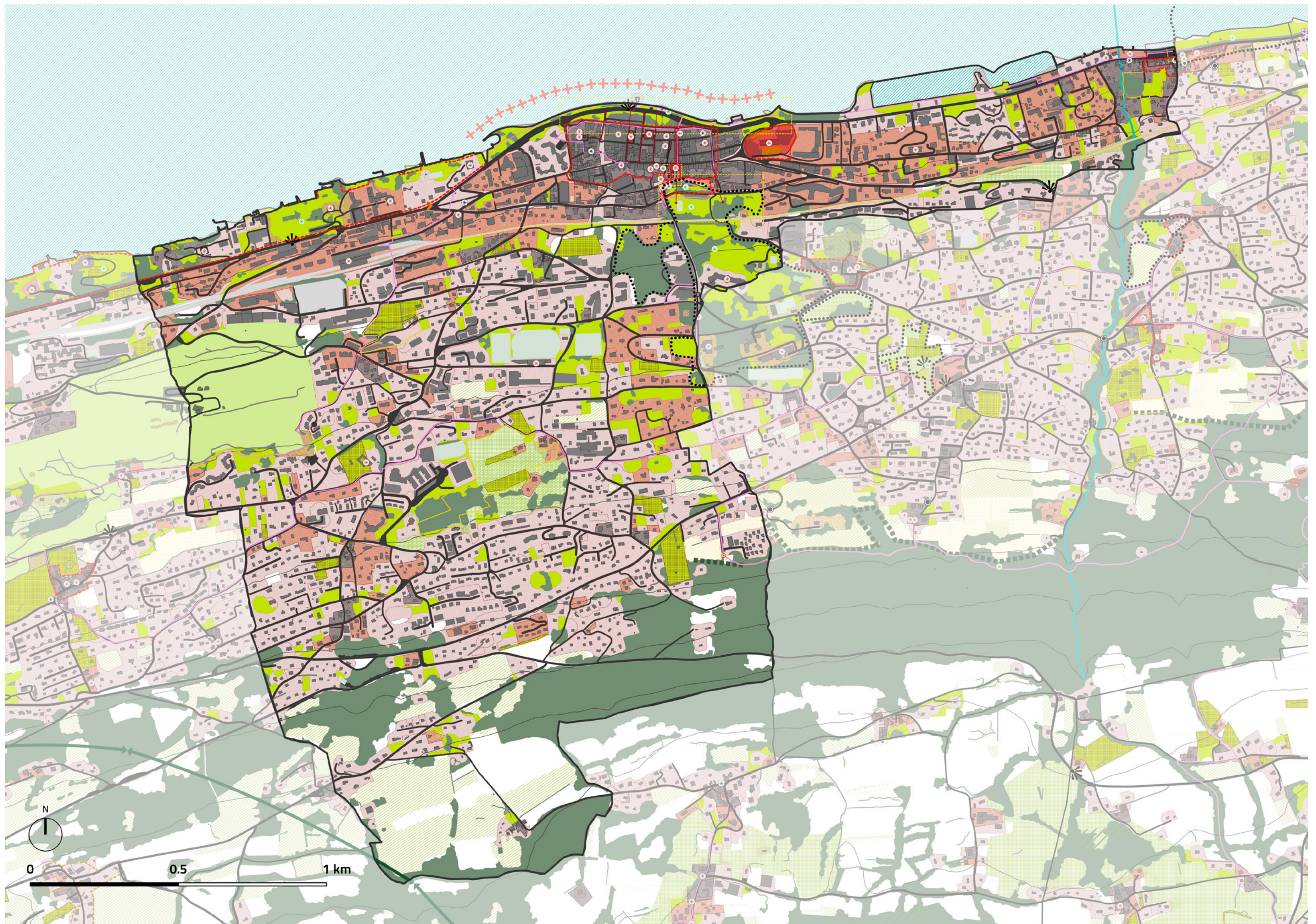
- > Gérer le paysage des routes et la sécurisation routière en lien avec un vocabulaire d'aménagement adapté à la qualité des sites et espaces traversés
- > Accompagner, structurer et renforcer la transition mode doux et transport en commun du territoire
- > Valoriser les gares et voies ferrées, existantes et en projet, comme vecteur de découverte du territoire
- > Assurer une qualité urbaine et paysagère aux zones d'activités et zones commerciales
- > Maîtriser l'implantation des panneaux publicitaires, enseignes et pré-enseignes

Reconquérir et valoriser les espaces publics

- > Apaiser, valoriser les traversées de villages et bourgs
- > Améliorer la gestion du stationnement à l'échelle des bourgs et villages
- > Valoriser le maillage mode doux
- > Préserver et valoriser le petit patrimoine en lien avec les espaces publics

Valoriser les matériaux et savoir-faire locaux

- > Privilégier les ressources et matériaux locaux, pour les constructions, les bâtiments, les espaces publics...
- > Garantir la transmission des savoir-faire



Enjeux urbains et paysagers

Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à éviter ou encadrer strictement :

 Secteur d'intérêt patrimonial, architectural et urbain à préserver et valoriser, réhabilitation et restauration à encadrer dans le respect du tissu urbain et de l'architecture

 Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

Préserver et valoriser les sites d'intérêt identifiés :

 architecture d'intérêt patrimonial

 petit patrimoine

 site paysager

 Préserver et conforter les espaces agricoles à proximité des espaces urbanisés

 Maintenir des coupures vertes structurantes au sein de la trame bâtie et définir et dessiner des limites strictes à l'urbanisation

 Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine

 Valoriser les sites paysagers

 Améliorer la qualité des espaces publics stratégiques : proposition d'un périmètre de réflexion

 Requalifier les entrées de ville en considérant leur rôle dans la découverte et la valorisation du territoire

 Secteur de projet ciblé par la commune

 Projet de cheminement piéton

 Secteur de développement ciblé par la commune (OAP)

Enjeux d'accueil et de découverte du territoire

 Préserver et valoriser les secteurs d'intérêt paysager

 Veiller à la qualité des espaces perçus depuis les points de vue majeurs

Enjeux agricoles et écologiques

 Lutter contre l'enfrichement afin de maintenir les paysages ouverts

 Lutter contre la fragmentation du territoire en maintenant les corridors écologiques identifiés par le SCOT

Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :

 Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)

Occupation du sol :

 Enveloppe urbaine antérieure à 1860

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

 Enveloppe urbaine post 1960

Zoom sur le centre-ville et la structure fortifiée



Enjeux urbains et paysagers

Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à éviter ou encadrer strictement :

 Secteur d'intérêt patrimonial, architectural et urbain à préserver et valoriser, réhabilitation et restauration à encadrer dans le respect du tissu urbain et de l'architecture

 Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

Préserver et valoriser les sites d'intérêts identifiés :

 architecture d'intérêt patrimonial

 petit patrimoine

 site paysager

 Préserver strictement les franges patrimoniales (implantation bâtie, façade, ceintures jardinées)

 Maintenir des coupures vertes structurantes au sein de la trame bâtie

 et définir et dessiner des limites strictes à l'urbanisation

 Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine

 Valoriser les sites paysagers

 Améliorer la qualité des espaces publics stratégiques : proposition d'un périmètre de réflexion

 Requalifier les entrées de ville en considérant leur rôle dans la découverte et la valorisation du territoire

 Secteur de projet ciblé par la commune

 Projet de cheminement piéton

 Monument historique

Enjeux d'accueil et de découverte du territoire

 Préserver et valoriser les secteurs d'intérêt paysager

 Veiller à la qualité des espaces perçus depuis les points de vue majeurs

Enjeux agricoles et écologiques

Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :

 Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)

Occupation du sol :

 Bâtiment

 Enveloppe urbaine antérieure à 1860

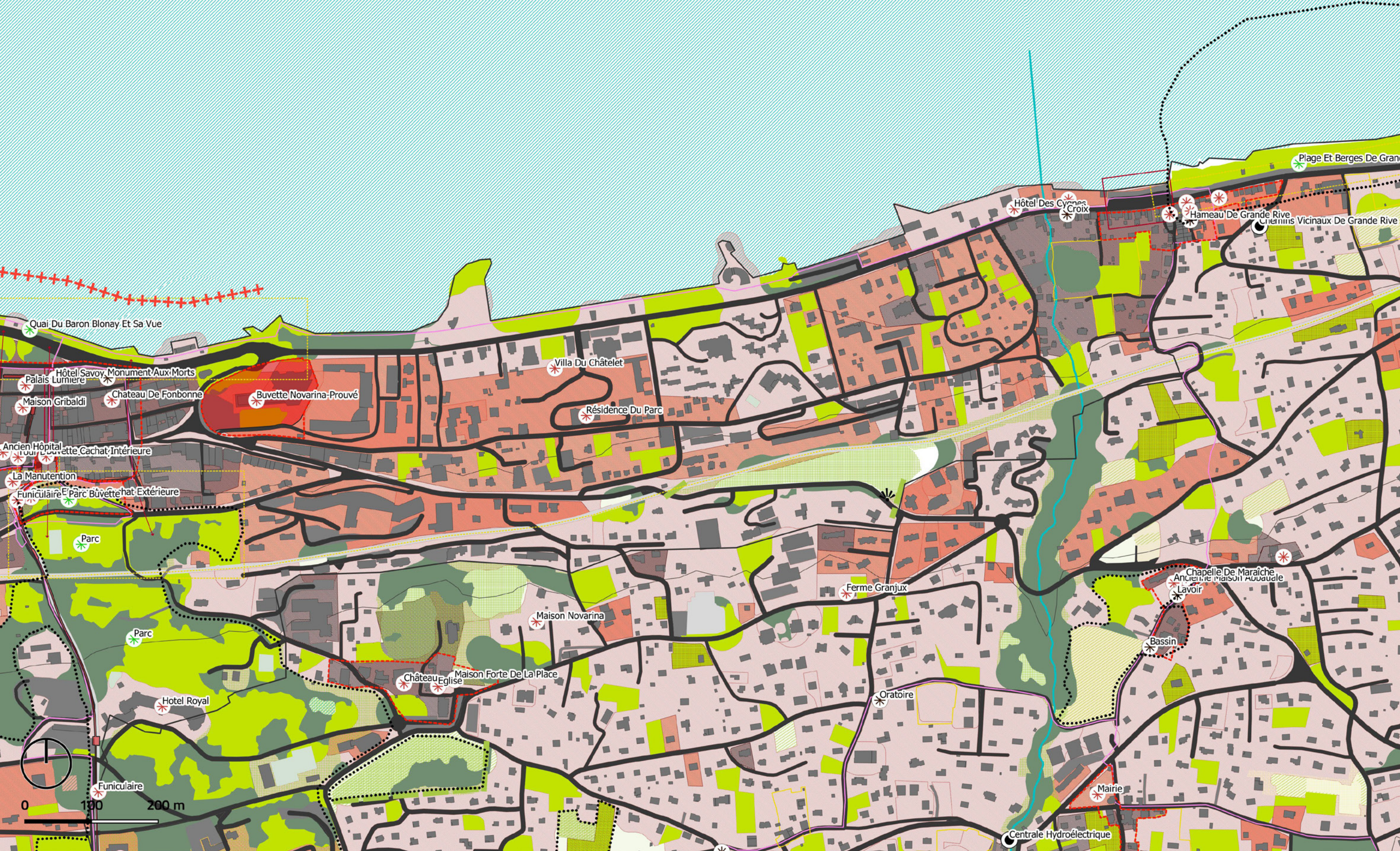
 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

 Enveloppe urbaine post 1960

 Prairies et alpages

 Cultures

Zoom sur le quartier du Port et la villégiature



Enjeux urbains et paysagers

Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à éviter ou encadrer strictement :

-  Secteur d'intérêt patrimonial, architectural et urbain à préserver et valoriser, réhabilitation et restauration à encadrer dans le respect du tissu urbain et de l'architecture
-  Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)
-  Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

Préserver et valoriser les sites d'intérêts identifiés :

-  architecture d'intérêt patrimonial
-  petit patrimoine
-  site paysager
-  Préserver strictement les franges patrimoniales (implantation bâtie, façade, ceintures jardinées)
-  Préserver et conforter les espaces agricoles à proximité des espaces urbanisés
-  Maintenir des coupures vertes structurantes au sein de la trame bâtie
-  et définir et dessiner des limites strictes à l'urbanisation
-  Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine
-  Valoriser les sites paysagers
-  Améliorer la qualité des espaces publics stratégiques : proposition d'un périmètre de réflexion
-  Secteur de projet ciblé par la commune
-  Projet de cheminement piéton
-  Secteur de développement ciblé par la commune (OAP)
-  Résorber les points noirs identifiés
-  Monument historique

Enjeux d'accueil et de découverte du territoire

-  Préserver et valoriser les secteurs d'intérêt paysager
-  Veiller à la qualité des espaces perçus depuis les points de vue majeurs

Enjeux agricoles et écologiques

- Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :
-  Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)

Occupation du sol :

-  Bâtiment
-  Enveloppe urbaine antérieure à 1860
-  Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)
-  Enveloppe urbaine post 1960
-  Prairies et alpages
-  Cultures

Préserver et valoriser la structure urbaine/paysagère du centre-ville en front de Lac

■ Identification des contours / délimitations

Sélection de niveau 1 : *ancienne structure fortifiée à valoriser*

Sélection de niveau 2 : *les rives du Lac avec le développement de la villégiature*

Autres sites éventuels : *la source Cachat, le parc, les buvettes et toute la composition autour de l'eau d'Evian*

■ Limiter l'étalement urbain

- > Nombreuses extensions pavillonnaires en partie haute de la commune
- > Maintenir les espaces boisés et végétalisés qui font la qualité paysagère d'Evian
- > Conserver et valoriser le caractère botanique lié à la villégiature
- > Inconstructibilité ?

■ Valorisation des silhouettes : mise en scène du front de Lac, édifices de représentation, constructions de toute période

- > Dégagements des vues majeures
- > Echelle des nouvelles constructions

Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 2/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 1/2
- Polyvalence de l'action 2/2



Actions & outils :

Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

- 1.1 Préserver et valoriser les structures urbaines/paysagères des chefs-lieux et hameaux historiques
- 1.2 Améliorer la qualité des franges urbaines et tendre vers l'objectif ZAN
- 1.2bis Accompagner la mutation du territoire et tendre vers l'objectif ZAN

Axe 3 : pérenniser et valoriser les paysages agricoles et naturels

- 3.2 Préserver et valoriser les grands paysages naturels emblématiques

Axe 5 : adapter le territoire aux enjeux de demain

- 5.2 Valoriser la trame verte et bleue du territoire et les bénéfices associés



Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Petits collectifs et hameaux historiques
- Conduite de projet
- Soutènements
- Limites et clôtures
- Entretien des alpages et des terres agricoles

Maintenir des espaces de respiration au cœur du centre-ville

■ Identification des jardins et des parcs

- > Maintien de ces espaces végétalisés en surface non constructible, conservation du caractère ornemental des plantations
- > Protéger les arbres et ensembles arborés remarquables

■ Valorisation du petit patrimoine d'accompagnement : murs, bassins, ...

- > Identifier et recenser ces éléments de petit patrimoine

Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 1/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 2/2



Actions & outils :

Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

- 1.2bis Accompagner la mutation du territoire et tendre vers l'objectif ZAN
- 1.3 Maintenir des espaces de respiration / espaces agricoles au cœur des tissus anciens



Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Formes et palette végétales
- Espaces publics des hameaux
- Usages et occupations de l'espace public
- Soutènements
- Limites et clôtures

Valoriser les cheminements communaux et points de vue et simplifier les flux

■ Maintien et mise à jour des parcours de découverte du patrimoine

- > Mise à jour et mise en cohérence de la signalétique
- > Création d'un parcours des remparts pour valoriser l'ancienne structure fortifiée et mettre en évidence le tissu médiéval conservé

■ Retrouver les chemins anciens

- > Se référer aux cadastres anciens pour retrouver les emplacements des chemins anciens (Cf itinéraire repéré par les gouttes d'eau)
- > Privilégier les cheminements piétons

■ Amélioration du partage des espaces

- > Forte présence de la voiture à réduire (flux transfrontaliers importants ; stationnements dans le centre, sur les rives et aux abords du port ; ...)
- > Renforcer les itinéraires modes doux et l'offre de transports en commun

Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 2/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 1/2



Actions & outils :

Axe 3 : pérenniser et valoriser les paysages agricoles et naturels

- 3.1 Valoriser la gestion de l'espace agricole et forestier, socle du paysage
- 3.2 Préserver et valoriser les grands paysages naturels emblématiques

Axe 4 : diversifier et enrichir les paysages touristiques et de découverte

- 4.1 Développer un accueil touristique fondé sur la qualité du cadre de vie et le patrimoine
- 4.2 Améliorer et valoriser les axes de déplacement et modes de découverte du territoire



Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Usages et occupation de l'espace public et de la voirie
- Routes et espaces d'accueil

Maintenir et améliorer la qualité des espaces publics et valoriser la place du piéton

- > Retrouver un étagement dans le maillage des espaces public, du Lac aux contreforts du Plateau, valorisant la situation en balcon sur le lac

■ Sélectionner les espaces publics majeurs

Les rives et quais du Lac : créer une identité bord du Léman (enjeu plus global à l'échelle du Chablais voir bassin lémanique)

La rue Nationale

La place Charles de Gaulle

Place et parvis de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption

Avenue des Sources et place entre la Source et la buvette Cachat

Les transversales perpendiculaires du cœur historique, lien entre le lac, le centre-historique et le bd Jean Jaurès, souvent encombrés de stationnements avec peu de place pour le piéton : Rue la Source des Cordeliers, Avenue de Neuvecelle, Rue Gustave et Pierre Girod, Rue de la Source de Clermont, Rue Edouard et Gaspard Folliet, Avenue de Narvik, Rue du Lac

■ (Re)-composition des espaces :

- > Cohérence de chaque espace : composition globale (cf. projet « Bords du Léman » pour les rives. Nécessité d'une réflexion intercommunale)
- > Intégration/valorisation des attributs de ces espaces : édifice patrimonial, croix, lavoir, oratoire, arbres, murs clôtures, etc.
- > Intégration mesurée du mobilier urbain et de la signalétique

■ Traitement des revêtements :

- > Diminution des revêtements imperméables (bitume)
- > Favoriser les traitements qualitatifs : bétons qualitatifs avec granulats choisis, pavés, dallages pierre...

Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 2/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 2/2



Actions & outils :

Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

- 1.4 Reconquérir et valoriser les espaces publics / améliorer la qualité des espaces publics et valoriser la place du piéton

Axe 2 : adoucir les paysages d'activités et de mobilité

- 2.1 Améliorer et valoriser les infrastructures (zones d'activités, routes...) du territoire



Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Usages et occupations de l'espace public et de la voirie
- Espaces publics des hameaux
- Traitement de sol et matériaux
- Formes et palette végétales
- Rez-de-chaussée d'activités

Valoriser le patrimoine architectural majeur

■ Identification du patrimoine majeur

- > Patrimoine public
- > Patrimoine thermal
- > Patrimoine religieux
- > Patrimoine villégiature
- > « Petit patrimoine »

■ Restauration qualitative

- > Préserver les ouvrages existants de qualité : composition, enduits anciens, décors peints, bardages et rives, menuiseries et ferronneries anciennes, couvertures, ...
- > Respecter la typologie des édifices et les compositions de façade lors des transformations : ordonnancement par niveaux, proportion et répartition des percements, ...
- > Privilégier les matériaux naturels et locaux : chaux naturelle, pierres, bois, fer, ...
- > Proscrire les menuiseries PVC, les volets roulants en saillie,

■ Présentation et qualité des abords du patrimoine identifié

- > Libérer les abords immédiats de ce qui pourrait entraver la mise en valeur (mobilier urbain, ouvrages techniques, stationnements...)
- > Aménager sobrement les abords pour révéler l'élément patrimonial

■ Réhabilitation énergétique

- > Identifier au préalable les qualités patrimoniales à ne pas altérer (parements, modénatures, ouvrages de second oeuvre ..) et les qualités intrinsèques énergétiques (orientations, matériaux, inertie, ventilations, ...)
- > Proposer bouquet de travaux adaptés au patrimoine et aux qualités des édifices
- > Intégrer l'isolation à l'intérieur des volumes existants pour limiter son impact

Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 2/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 1/2



Actions & outils :

Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

- 1.5 Valoriser le patrimoine architectural
- 1.6 Valoriser les matériaux et savoir-faire locaux



Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Réaffectation des édifices abandonnés
- Développement durable et performance énergétique
- Éléments de second oeuvre
- Conduite de projet
- Limites et clôtures

Intégrer les nouvelles constructions au contexte urbain et paysager (1/2)

■ Intégrer les constructions aux rives et à la pente

- > Composition ordonnée et prenant en compte le paysage dans son ensemble (construction très visible due aux vues dégagées)
- > Ordonnancement des façades sur et vers le lac comme des façades amont
- > Limiter les déblais/remblais, notamment sur les voies d'accès

■ Concevoir des volumes simples, dans l'esprit de l'existant :

- > Echelle importante en relation avec l'environnement bâti
- > Toitures à pente sur les bâtiments principaux
- > Soubassements
- > Balcons
- > Sobriété des ouvrages menuisés et de ferronneries : galeries, garde-corps, débords de toiture, etc.
- > Teintes générales en raccord avec l'existant : toitures, enduits, menuiseries

■ Exiger un projet de clôture dessiné et qualitatif

- > Ferronneries
- > Murets
- > Grillages légers, accompagnement végétal
- > Mise en cohérence avec l'environnement

Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 1/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 2/2



Actions & outils :

Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

- 1.7 veiller à la qualité des constructions et de leurs abords (implantation – orientation – limites) / intégrer les nouvelles constructions au contexte urbain et paysager

Axe 5 : adapter le territoire aux enjeux de demain

- 5.1 Transition énergétique et mobilités actives



Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Petits collectifs et hameaux historiques
- Conduite de projet
- Soutènements
- Limites et clôtures
- Développement durable et performance énergétique
- Bâtiments agricoles

Intégrer les nouvelles constructions au contexte urbain et paysager (2/2)

- **Renforcer la présence végétale dans les nouvelles constructions**
 - > Accompagner les projets d'un aménagement paysager
- **Intégrer les stationnements aux constructions neuves**
 - > Prévoir des garages, stationnements en sous-sol dans les nouvelles constructions pour désengorger l'espace public des stationnements et libérer les sols tout en garantissant des espaces de pleine terre suffisants
 - > Projet de stationnement qualitatif à prévoir
 - > Accompagner la densification dans les hameaux et centre ancien
 - > Formes urbaines cohérentes avec l'environnement urbain (implantation, volumétrie, ouvertures, matériaux...)
 - > Intégration des problématiques de gestion des stationnements dans des espaces contraints

Améliorer la qualité des éléments liés aux activités commerciales, agricoles et touristiques

- **Améliorer la qualité des pieds d'immeubles**
 - > Devantures
 - > Enseignes
- **Limiter les pré-enseignes et publicités**
- **Limiter l'impact paysager des stationnements**
- **Valoriser / qualifier les paysages d'activités**
 - > Requalifier les secteurs commerciaux et artisanaux : qualité de traitement des circulations, rénovation des bâtiments, traitement des espaces publics, traitement des limites....

Priorité 2/3

- Échelle de l'enjeu 2/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 1/2
- Polyvalence de l'action 1/2



Actions & outils :

Axe 2 : adoucir les paysages d'activités et de mobilité

2.1 Améliorer et valoriser les infrastructures (zones d'activités, routes...) du territoire

Axe 4 : diversifier et enrichir les paysages touristiques et de découverte

4.1 Développer un accueil touristique fondé sur la qualité du cadre de vie et le patrimoine
4.2 Améliorer et valoriser les axes de déplacement et modes de découverte du territoire



Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Bâtiments agricoles
- Conduite de projet
- Usages et occupations de l'espace public et de la voirie
- Développement durable et performance énergétique

2 Schéma communal

Analyse du document d'urbanisme actuel

COMMUNE	PAYSAGE	FORME URBAINE	PATRIMOINE BÂTI	CRÉATION ARCHITECTURALE
Évian PLU approuvé en 2017 (Auteur CUM urbanisme) Mise en révision en 2020 Loi Littoral	Préserver et valoriser le paysage	Notion de cadre de vie exceptionnel : Concilier ville, vie et patrimoine Bourg médiéval : préservation des implantations et des gabarits et préservation des cœurs d'îlot Forme urbaine ouverte « régionaliste » fin XIXe début XXe lien fort avec le paysage Entrée de ville, valorisation espace public	Préserver et valoriser le patri- moine dans toute sa diversité Les éléments à protéger sont répertoriés en annexe.	
	Un PLU récent assez soucieux de la consommation foncière et de la maitrise de l'urbanisation. Des secteurs auraient pu être plus encadrés dans la zone UD : vastes tènements sans OAP 8 OAP sectorielles dont certaines détaillées et d'autres très simples. Une traduction réglementaire précise des orientations en matière d'environnement, de paysage et de patrimoine : nombreux outils mobilisés			
	Révision du PLU prescrite en 2020 : Les études vont débiter. Volonté affichée dans la délibération prescription d'une meilleure intégration des enjeux environnementaux et paysager.			